

LE BRIN D'INFO

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET DU NORD-DU-QUÉBEC

MAPAQ | VOLUME 6 | NUMÉRO 1 | ÉTÉ 2021

DANS CE NUMÉRO

- 2 Changements à la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec
Prime-Vert et les cultures de couverture
- 3 L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et les cultures intercalaires : retour sur le projet
- 4 Info-sols : accroître le champ de nos connaissances
- 5 Constructions agricoles et règlements
- 6 Le Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique est prolongé jusqu'en 2023!
- 7 Rendez-vous aux marchés publics régionaux cet été!
- 8 Parlons relève!
- 10 Nous joindre



BONNE SAISON AGRICOLE!

**L'équipe de la Direction régionale
de l'Abitibi-Témiscamingue –
Nord-du-Québec**

CHANGEMENTS À LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-NORD-DU-QUÉBEC

NICOLE POULIOT, AGRONOME Adjointe au directeur régional

Après plus de huit ans à la tête de l'équipe régionale, monsieur Alain Sarrazin, directeur régional, a quitté ses fonctions au début de mai dernier. Monsieur Daniel Berthiaume, directeur régional de l'Outaouais, occupe le poste de directeur par intérim jusqu'à l'arrivée de la nouvelle directrice régionale, madame Anick Lavoie, au début du mois d'août. Nous souhaitons par ailleurs la bienvenue à M^{me} Lavoie et nous lui souhaitons bon succès dans ses nouvelles fonctions. Nous tenons à remercier Alain pour toutes ses années de dévouement au service du développement du secteur agricole.

Par ailleurs, après une année complète à assurer le rôle de conseillère en agroenvironnement en remplacement de madame Carolyne Bouffard, madame Nicole Damas occupera, durant la prochaine année, le poste de conseillère en grandes cultures. Carolyne est elle aussi de retour au sein de l'équipe à raison de trois jours par semaine, soit du mardi au jeudi.

Outre les départs et les arrivées, certaines personnes ont changé de mandat au sein de l'équipe. En effet, monsieur Mathieu Laplante est maintenant le conseiller régional en relève et en établissement et le conseiller du centre de services de Rouyn-Noranda. De plus, madame Daphné Touzin a troqué ses fonctions de conseillère régionale en grandes cultures pour celles de conseillère régionale en horticulture. Elle assure toujours son mandat de conseillère en agriculture biologique.

En ce qui concerne les autres membres de l'équipe, leurs mandats n'ont pas changé. D'autres personnes devraient s'ajouter à l'équipe actuelle dans les prochains mois, car la Direction régionale est dans un processus de recrutement pour pourvoir deux postes présentement vacants.

Je vous rappelle que tous les membres de l'équipe régionale sont toujours en télétravail. Vous devez donc communiquer avec eux par téléphone ou par courriel.

PRIME-VERT ET LES CULTURES DE COUVERTURE

CAROLYNE BOUFFARD, AGRONOME Conseillère régionale en agroenvironnement

Depuis le début de la nouvelle mouture du programme Prime-Vert, en 2018, les superficies en cultures de couverture peuvent être l'objet d'un soutien financier.

Quelles cultures de couverture retrouve-t-on le plus dans les champs de la région témiscabitiébienne dans les dernières années? On retrouve différents trèfles en cultures intercalaires dans l'orge, l'avoine, le blé et le chanvre, notamment le trèfle rouge, le trèfle Huia, le trèfle incarnat ou encore un mélange de deux trèfles. On voit également du ray-grass en intercalaire dans la culture de maïs. Finalement, on utilise de plus en plus de mélanges semés en dérobée, c'est-à-dire en plein champ, après la récolte. Les semis en dérobée après la récolte sont plus populaires au Témiscamingue alors que, du côté de l'Abitibi, les semis en dérobée sont favorisés pendant l'été, lors d'une jachère, puisque les récoltes sont plus tardives. À titre d'exemple, voici des mélanges très utilisés en

dérobée : avoine-pois, orge-pois-trèfle, avoine-pois-radis ou encore une céréale ou du sarrasin semé pur.

Si les cultures de couverture vous intéressent, sachez qu'un montant forfaitaire de 75 \$/ha est admissible à une aide financière pouvant atteindre jusqu'à 70 % des dépenses. Les exigences du programme Prime-Vert spécifient, entre autres, que les cultures de couverture ne doivent pas être détruites à l'automne, qu'une augmentation de 10 % des superficies en cultures de couverture est exigée et qu'un suivi agronomique est requis.

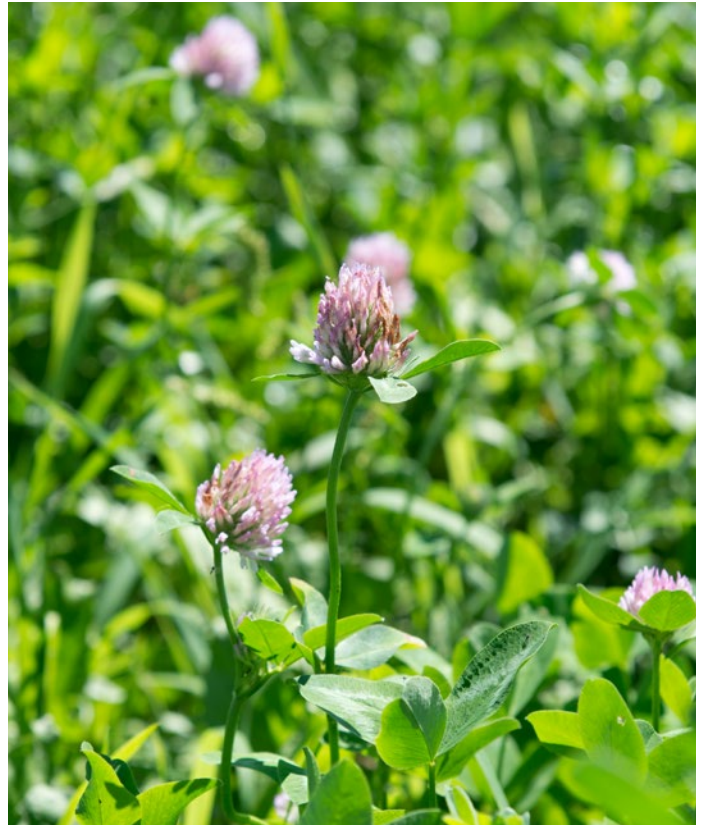
Pour plus d'information ou pour vérifier si votre projet est admissible, nous vous invitons à communiquer avec madame Carolyne Bouffard, agronome et répondante pour le programme Prime-Vert à l'adresse courriel suivante : carolyne.bouffard@mapaq.gouv.qc.ca.

CAROLYNE BOUFFARD, AGRONOME
Conseillère régionale en agroenvironnement

Les bienfaits des cultures intercalaires sont connus, mais l'adaptation de cette pratique au contexte pédoclimatique et au calendrier de semis de l'Abitibi-Témiscamingue demeure un défi. Voilà pourquoi l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), en collaboration avec le MAPAQ et deux entreprises agricoles de la région, a mené à bien un projet de parcelles expérimentales s'échelonnant sur trois années de culture, soit de 2018 à 2020. L'étude portait sur l'implantation de légumineuses en intercalaire dans les cultures annuelles biologiques et sur ses effets sur les propriétés physiques et biologiques du sol.

L'essai a été conduit dans un champ d'avoine ainsi que dans un champ de blé, tous deux en culture biologique. Deux méthodes d'implantation des cultures intercalaires ont été utilisées pour chacun des sites, soit un semis implanté en même temps que la céréale et un semis implanté au stade tallage de la céréale. Plusieurs traitements ont été essayés : un semis de trèfle blanc, un de trèfle incarnat, un de trèfle rouge et un de mélilot jaune (aussi appelé trèfle d'odeur) ainsi qu'un témoin sans culture intercalaire.

L'implantation du trèfle incarnat et du trèfle blanc au semis a permis de réduire de manière significative la quantité d'adventices retrouvée entre les rangs. Les stocks de carbone et d'azote apportés par les biomasses aérienne et racinaire sont plus élevés avec les trèfles blanc et incarnat. Le trèfle incarnat produit une biomasse plus abondante, mais sa composition chimique la rend plus difficile à décomposer, comparativement à celle du trèfle blanc. Le trèfle blanc a le potentiel d'enrichir le sol en carbone et en azote à court terme alors que le trèfle incarnat influence positivement la stabilité de la structure du sol. La combinaison de ces deux espèces est donc une avenue intéressante à explorer. Enfin, le mélilot jaune est la légumineuse qui s'est la moins bien implantée.



Ce projet de l'UQAT a été financé par le programme Prime-Vert, grâce au sous-volet 2.1 – Approche régionale. Le rapport complet de l'étude sera bientôt accessible sur le site Web d'Agri-Réseau. Merci à monsieur Pierre Gauthier de la Ferme Jopicher et à monsieur Bruno Drouin du Ranch Abitibi pour leur précieuse collaboration dans cet essai au champ!

PASCAL MARTEL

Conseiller en aménagement du territoire
et en développement rural

Vous voulez obtenir les plans de drainage de vos terres, localiser les cuvettes dans vos champs ou visualiser rapidement votre terre? Le site d'Info-sols regroupe plusieurs informations géographiques pour effectuer diverses analyses. L'inscription est simple et gratuite; vous n'avez qu'à vous rendre sur le site Web : <http://www.info-sols.ca/>.

Cet outil permet de répondre à plusieurs objectifs :

- Favoriser une meilleure compréhension de la gestion de l'eau pour contribuer à réduire l'érosion des sols;
- Faciliter la prise de décisions touchant l'aménagement et la gestion des sols et des cultures;
- Repérer les endroits affectés par une érosion importante à l'intérieur de vos terres;
- Repérer les surfaces plus humides du sol.

Plusieurs renseignements géographiques sont disponibles, soient :

- Réseau routier (adresses au Québec);
- Limites municipales;
- Compilation cadastrale;
- Rénovation cadastrale (cadastre rénové);
- Carte hydrographique;
- Pédologie des sols;
- Zonage agricole (Commission de protection du territoire agricole du Québec);
- Relevés d'élévation des champs;
- Peuplements écoforestiers;
- Types de cultures;
- Localisation des plans de drainage téléchargeables.

Grâce à Info-sols, vous aurez accès à des photos aériennes géoréférencées entre 1979 et 1980, ainsi qu'à d'autres plus récentes, vous permettant de suivre l'évolution des terres dans le temps. Vous aurez aussi accès à plusieurs types d'information (couches de sols) qui peuvent être obtenus avec le relevé d'élévation couvrant le territoire à l'étude. Vous y trouverez, entre autres, les courbes de niveau et les cuvettes, qui fournissent des indications supplémentaires aux producteurs et aux intervenants agricoles.



Info-sols permet de tracer un profil d'élévation de votre terre; l'outil vous indiquera la pente du terrain et vous fournira des données d'élévation. Le tracé d'écoulement peut vous aider, entre autres, à repérer des problèmes d'érosion au champ. Il est important de retenir qu'Info-sols aide à préparer les visites sur le terrain, mais que les relevés de terrain demeurent incontournables.

L'outil permet également de téléverser et de créer de nouvelles couches de points, de lignes et de polygones; par exemple, des points GPS ou le contour de votre terre peuvent être importés.

En conclusion, Info-sols vous permet d'avoir un meilleur portrait de vos terres, rassemblant plusieurs renseignements géographiques, pour vous aider à améliorer vos pratiques agricoles. Il facilite donc la gestion de l'eau, des sols et des cultures.

JEAN-LUC PELLETTIER DESCHÊNES, AGRONOME Conseiller en productions animales

Lorsque vous planifiez la construction d'un bâtiment agricole, il est important de vérifier si votre projet respecte toutes les lois en vigueur. Un élément crucial à confirmer concerne les balises qui régissent l'obligation de réaliser des plans et devis pour votre projet. Celles-ci sont encadrées par la Loi sur les ingénieurs.

Le 24 septembre 2020, la Loi sur les ingénieurs a été modernisée pour y apporter certains changements qui touchent les bâtiments agricoles. Avant cette modernisation, l'obligation de produire ou non des plans et devis pour les petits bâtiments agricoles était liée à un seuil monétaire établi à 100 000 \$¹.

Depuis la modernisation de la loi, l'obligation ou non de produire des plans et devis est basée sur certaines caractéristiques du bâtiment :

«SECTION II

EXERCICE DE L'INGÉNIERIE

3. Les activités réservées à l'ingénieur en vertu du premier alinéa de l'article 2 se rapportent aux ouvrages suivants :

1° un élément structural et un système mécanique, thermique ou électrique d'un bâtiment, à l'exception des suivants :

[...]

b) un établissement agricole, autre qu'un silo ou un ouvrage de stockage de déjections animales, ayant, après réalisation des travaux :

i. au plus un étage, des poteaux d'ossature extérieure d'au plus 3,6 mètres de hauteur, une aire de bâtiment d'au plus 600 m² et une hauteur d'au plus 6 mètres calculée à partir du niveau moyen du sol jusqu'à son faîte;

ii. au plus deux étages et une aire de bâtiment d'au plus 150 m²; [...]»²



Évidemment, la pratique de l'ingénierie étant un acte réservé, seul un ingénieur peut vous conseiller sur l'application et les normes de la Loi sur les ingénieurs par rapport à votre projet. N'hésitez pas à consulter un professionnel habilité pour vous accompagner dans la planification de votre projet.

1 www.canlii.org/fr/qc/legis/lois/rtrq-c-i-9/131647/rtrq-c-i-9.html

2 <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/i-9/>

LE PROGRAMME D'APPUI POUR LA CONVERSION À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EST PROLONGÉ JUSQU'EN 2023!

DAPHNÉ TOUZIN, AGRONOME
Conseillère en agriculture biologique

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le *Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique* a été prolongé jusqu'au 31 mars 2023. Voici une brève description de ce programme.

VOLET 1 : SOUTIEN À LA CONVERSION D'UNITÉS DE PRODUCTION VÉGÉTALE, ACÉRICOLE ET APICOLE

L'objectif de ce volet est de soutenir les entreprises qui contribuent à l'augmentation de l'offre de produits agricoles biologiques par la conversion d'unités de production végétale, acéricole et apicole au mode de production biologique. Les montants d'aide financière sont déterminés en fonction du type de production, comme vous pouvez le voir dans le tableau ci-dessous.

TYPE DE PRODUCTION	MONTANT PAR UNITÉ EN PRÉCERTIFICATION	MONTANT PAR UNITÉ EN CERTIFICATION
HORTICULTURE MARAÎCHÈRE ET FRUITIÈRE (à l'exception des récoltes sauvages) Les fines herbes, les plantes médicinales, les champignons, les légumes de transformation et le houblon sont assujettis à cette catégorie.	2 500 \$/HECTARE	2 500 \$/HECTARE
CULTURES EN SERRE	0,50 \$/MÈTRE ²	0,50 \$/MÈTRE ²
CÉRÉALES, OLÉAGINEUX ET LÉGUMINEUSES Les engrais verts sont assujettis à cette catégorie, même pour les entreprises maraîchères.	100 \$/HECTARE	100 \$/HECTARE
PÂTURAGES ET FOURRAGES	25 \$/HECTARE	25 \$/HECTARE
ACÉRICULTURE	0,05 \$/ENTAILLE	0,05 \$/ENTAILLE
APICULTURE	-	25 \$/RUCHE

Comme vous l'aurez remarqué, les entreprises maraîchères qui ont semé des engrais verts recevront un montant de 100 \$/ha pour leur superficie en engrais vert et non de 2500 \$/ha, comme pour le reste de leur superficie en fruits et légumes.

L'aide financière maximale pouvant être accordée dans ce volet du programme est de 20 000 \$, soit 10 000 \$ lors de la précertification et 10 000 \$ lors de la certification.

Seules les demandes **reçues dans les six mois** suivant l'obtention de la précertification ou de la certification des unités de production visées seront acceptées.

VOLET 2 : SOUTIEN À LA CONSTRUCTION OU À LA MODIFICATION D'INSTALLATIONS D'ÉLEVAGE POUR RÉPONDRE AUX EXIGENCES DES NORMES BIOLOGIQUES

L'objectif de ce volet est de soutenir les entreprises qui construisent ou modifient des installations d'élevage afin de répondre aux exigences des normes biologiques, notamment celles relatives aux conditions d'élevage. L'aide financière peut couvrir jusqu'à 50 % des dépenses admissibles et est versée à la fin des travaux. L'aide financière maximale pouvant être accordée est de 20 000 \$ par entreprise pour ce volet du programme.

Les entreprises admissibles doivent déposer, **avant le début des travaux**, une demande d'aide financière au bureau régional du MAPAQ et y joindre les documents exigés dûment remplis, tels que les exigences des normes biologiques pour lesquelles une construction ou une modification aux installations d'élevage est requise ainsi qu'un budget détaillé du projet.

Pour ces deux volets, les demandes d'aide financière et la totalité des documents exigés doivent être déposées **avant le 31 janvier 2023**. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter le site Web du Ministère ou à communiquer avec moi.

daphne.touzin@mapaq.gouv.qc.ca
819 763-3287, poste 4562
www.mapaq.gouv.qc.ca/conversionbio

RENDEZ-VOUS AUX MARCHÉS PUBLICS RÉGIONAUX CET ÉTÉ!

CLÉMENCE WANGNI

Conseillère en transformation alimentaire
et commercialisation

La saison estivale étant à nos portes, il nous est donné une fois de plus d'acheter des produits frais et d'encourager les producteurs, les transformateurs et les artisans de la région en visitant les marchés publics de l'Abitibi-Témiscamingue.

Bien que la pandémie ne soit pas encore derrière nous, les sept marchés publics de la région offriront néanmoins une vitrine de choix aux exposants et aux consommateurs. Rappelons qu'un marché public est un canal privilégié de vente qui favorise la mise en marché de proximité et qui ne requiert aucun intermédiaire entre le producteur et le consommateur.

Les producteurs et transformateurs inscrits aux marchés publics devront s'assurer, au besoin, d'avoir les permis nécessaires. Pour recevoir plus d'information sur les permis, appelez au 1 800-463-5023 ou écrivez à smsaia@mapaq.gouv.qc.ca.

La campagne promotionnelle J'achète au marché! du MAPAQ reste en vigueur afin de faire rayonner les marchés publics du Québec et ses artisans.

Sur place, les mesures sanitaires devront être respectées selon les guides de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail et les recommandations régionales de la Santé publique.



VOICI LES PRINCIPAUX RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES SEPT MARCHÉS PUBLICS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE :

Marché public d'Amos

Ouvert tous les jeudis du 24 juin au 23 septembre,
de 11 h à 16 h 30
Parc de la Cathédrale
11, boulevard Monseigneur-Dudemaine, Amos

Marché public de Barraute

Ouvert tous les vendredis du 25 juin au 17 septembre,
de 14 h à 18 h
661, 9^e Avenue, Barraute

Marché public de Malartic

Ouvert les vendredis, toutes les deux semaines,
du 16 juillet au 24 septembre, de 15 h à 19 h
333, rue d'Abitibi, Malartic

Marché public de Palmarolle

Ouvert tous les vendredis du 2 juillet au 3 septembre,
de 14 h à 17 h
Terrain de l'église
139, rue Principale, Palmarolle

Marché public de Rouyn-Noranda

Ouvert tous les samedis du 26 juin au 25 septembre,
de 9 h 30 à 13 h 30
Place de la Citoyenneté et de la Coopération
À l'angle de la rue du Sentier et de la rue Perreault Est,
Rouyn-Noranda

Marché public de la Vallée-de-l'Or

Ouvert tous les dimanches du 13 juin au 10 octobre,
de 9 h 30 à 13 h 30
Place Agnico Eagle
1300, 8^e Rue, Val-d'Or

Marché public de Ville-Marie

Ouvert tous les jeudis du 24 juin au 14 octobre,
de 12 h à 17 h
Entre l'hôtel de ville et le parc des Clubs
24, rue Sainte-Anne, Ville-Marie

MATHIEU LAPLANTE, AGRONOME
Conseiller régional en relève agricole
et établissement

UNE CROISSANCE SOUTENUE

Nous vous présentons ici quelques données statistiques en lien avec les démarrages agricoles dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Pour un semestre supplémentaire, d'un point de vue régional, le nombre d'exploitations enregistrées (14) a été supérieur au nombre d'exploitations radiées (7), bien qu'un petit recul ait été observé pour la municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscamingue.

Les trois principales raisons des radiations sont des activités agricoles qui génèrent moins de 5000 \$ de revenus annuellement, un arrêt de la production (réorientation de carrière ou retraite) ou encore l'absence de réponse quant au renouvellement du dossier d'enregistrement. Le tableau 1 présente la répartition des 585 exploitations agricoles témiscabitiennes en date du 1^{er} juin 2021.

Tableau 1. Évolution du nombre d'exploitations agricoles par MRC en 2021

MRC	EXPLOITATIONS AU 1 ^{ER} JANVIER 2021	EXPLOITATIONS ENREGISTRÉES	EXPLOITATIONS RADIÉES	EXPLOITATIONS AU 1 ^{ER} JUIN 2021
TÉMISCAMINGUE	232	2	4	230
ABITIBI-OUEST	154	3	1	156
ABITIBI	117	2	2	117
ROUYN-NORANDA	51	3	0	54
LA VALLÉE-DE-L'OR	24	4	0	28
TOTAL	578	+14	-7	585

UNE RELÈVE DIVERSIFIÉE, UN SECTEUR DE PRODUCTION PARTICULIÈREMENT CONVOITÉ

De janvier à juin 2021, la production maraîchère est demeurée le secteur qui a courtisé le plus grand nombre de nouveaux exploitants, et c'est le modèle bio-intensif, combiné à une mise en marché de proximité, qui s'est avéré prédominant. Plusieurs de ces néoproducteurs opèrent également de petits élevages animaliers (abeilles, porcs, bovins et poules pondeuses) dont la commercialisation des produits se fait grâce aux mêmes canaux que la production principale. Ces entreprises, dont la superficie cultivée est habituellement de taille modeste, se retrouvent principalement dans les deux MRC les plus peuplées de l'Abitibi-Témiscamingue, soit Rouyn-Noranda et La Vallée-de-l'Or. Néanmoins, un adage populaire reflète bien l'importance de ces petites exploitations qui s'ancrent progressivement sur le territoire : *les petits ruisseaux font les grandes rivières*.

Ailleurs en région, les grandes cultures, la production fourragère et, dans une moindre mesure, la production de veaux

d'emboûche ont encore une fois été prisées. Il faut mentionner que l'Abitibi-Témiscamingue offre quelques avantages comparatifs pour ces trois productions qui requièrent d'importantes superficies en culture. La commercialisation des produits bovins et céréaliers est généralement faite en circuits comportant plus d'un intermédiaire. Toutefois, quelques initiatives locales mousent l'intérêt de certains producteurs à envisager des canaux de remplacement et à valoriser de plus belle une partie de leur production.

DES VISAGES DERRIÈRE LES CHIFFRES

Parce qu'ils sont bien plus que des statistiques, voici un bref portrait de quelques exploitantes et exploitants enregistrés au premier semestre de 2021 ainsi que leur motivation à démarrer leur entreprise. Des exploitants d'autres MRC et d'autres secteurs d'activité seront aussi présentés dans la prochaine parution du *Brin d'info*.



FERME DES COLLINES

Joël Bougie, appuyé par Stéphanie Mongrain Thériault

Maraîchage diversifié et apiculture

Rouyn-Noranda

« L'agriculture, c'est les racines de tous, mais pour notre part, ça avait envie de sortir de terre et de fleurir. Ensemble, ça a toujours fait partie de nos discussions et de nos rêves [de se lancer en agriculture]. C'est passionnant et valorisant comme métier de réussir à faire pousser des légumes, tout en respectant l'environnement, pour nourrir notre famille... Et bientôt plusieurs autres! Nous sommes Stéphanie et Joël, nouveaux producteurs maraîchers de la Ferme des collines. »

Crédit photo : <https://www.facebook.com/Ferme-des-collines>



JARDIN OBASKA

Josée Bédard

Maraîchage diversifié

Senneterre

« Depuis que je suis toute jeune, nous avons toujours eu des jardins. À l'époque, c'était beaucoup par obligation, car nous étions une famille nombreuse. J'étais souvent seule dans le grand jardin et j'y ai développé une passion qui est toujours en moi. Aujourd'hui, je cultive encore cette passion et cet émerveillement, mais j'ai décidé que ce serait aussi mon gagne-pain. Préparer la terre, semer les graines et voir sortir petit à petit les légumes, ça m'épate autant qu'auparavant et ça me rend fière. On travaille fort, mais ça en vaut le coup... Vive les bons légumes! »

Crédit photo : <https://www.facebook.com/pg/JardinObaska/>



FERME LA VIREVOLTE

Janie Mireault et Jean-Sébastien Gravel

Productions animales et végétales diversifiées

Rivière-Héva

« Notre projet de ferme en cultures biodiversifiées est né d'un processus de remise en question de notre mode de vie qui ne semblait pas être en cohérence avec nos valeurs. En effet, il était devenu manifeste que nous voulions vivre entourés de la nature et d'animaux. Nous voulions privilégier un mode de vie qui favorise la consommation de produits d'origine locale et avoir une certaine autonomie alimentaire, tout en ayant le souci d'assurer le bien-être animal et de préserver notre environnement. Nous souhaitons ultimement diminuer notre empreinte carbone et soutenir la biodiversité. »

Crédit photo : <https://www.facebook.com/Ferme-La-Virevolte-103908491936269>

PARLONS RELÈVE! (SUITE)

POUR UN ASPIRANT PRODUCTEUR PRÈS DE CHEZ VOUS

Comme producteur agricole, vous êtes sans doute interpellé de temps à autre par des personnes intéressées à démarrer en agriculture. Bien que vous soyez un fier ambassadeur de votre profession et que vous en êtes le meilleur représentant, il est possible que vous n'ayez pas tout le temps désiré pour appuyer les aspirants producteurs dans leur démarche. Bonne nouvelle, c'est exactement le mandat des conseillers en relève et en établissement du MAPAQ! Très brièvement, et à échelle variable selon les promoteurs, voici quelques services offerts :

- Définition des besoins et du projet;
- Recherche des références technico-économiques;
- Appui pour la réalisation du plan d'affaires;
- Présentation des acteurs du secteur et de l'aide financière disponible;
- Référencement vers d'autres professionnels à l'interne et à l'externe;
- Accompagnement dans le processus d'enregistrement de l'exploitation agricole.

LE DÉMARRAGE ÉTAPE PAR ÉTAPE

Le Ministère propose une démarche intéressante en six étapes qui peut être partagée avec les futurs entrepreneurs agricoles qui en sont à leurs balbutiements dans le domaine.

Afin d'en savoir davantage sur cette feuille de route, vous pouvez consulter ce billet de blogue, paru en février 2021, dans lequel vous retrouverez le détail des différentes étapes ainsi que plusieurs liens utiles pour chacune d'elle : <https://bit.ly/3qToux4>

NOUS JOINDRE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE—NORD-DU-QUÉBEC MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

www.mapaq.gouv.qc.ca/abitibitemiscamingue
abitibi-temiscamingue@mapaq.gouv.qc.ca

				Postes
Direction régionale et Centre de services agricoles de Rouyn-Noranda	Tél. : 819 763-3287	180, boul. Rideau, bureau 2.01 Rouyn-Noranda J9X 1N9	Mathieu Laplante	4573
	Télec. : 819 763-3359		Anick Lavoie	4555
			Nicole Pouliot	4559
			Pascal Martel	4561
			Daphné Touzin	4562
			Clémence Wangni	4560
Centre de services agricoles d'Amos	Tél. : 819 444-5477	263, 1 ^{ère} Avenue Ouest, 1 ^{er} étage Amos (Québec) J9T 1V1	Caroline Bouffard	4826
	Télec. : 819 444-5947		Nicole Damas	4827
			Jean-Luc Pelletier Deschênes	4828
Centre de services agricoles de Ville-Marie	Tél. : 819 629-6214	1C, rue Notre-Dame Nord Ville-Marie (Québec) J9V 1W6	Joëlle Beaulé	4850
	Télec. : 819 629-6256		Darquise Froment	4851
			Alain Sarrazin	4853
Services Québec : Point de services agricoles de La Sarre	Tél. : 819 339-7595	655, 2 ^e Rue Est La Sarre (Québec) J9Z 2Y9	Mario Alain	4801
	Télec. : 819 339-7581		Francine Gagnon	4800